

Département de Licence

Fiche descriptive de cours

Niveau	Licence 1
Mention(s)	
Diplôme	Licence Droit
Parcours	
Semestre	1
Intitulé	Institutions juridictionnelles et grands procès
Volume horaire	21h
Enseignant	Etienne Nédellec, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Code Apogée	
Descriptif	<u>Objectifs</u> : Le cours a un double objectif. Tout d'abord, il s'agit de donner aux étudiants une cartographie des juridictions françaises et internationales. Ensuite, à travers cette cartographie et des cas concrets ancrés dans l'actualité, il permet de se faire une première idée des enjeux inhérents à l'activité juridictionnelle dans une démocratie libérale. Seront ainsi abordées, depuis la perspective de l'activité juridictionnelle, des questions comme l'État de droit, la séparation des pouvoirs, les droits fondamentaux, ou encore les évolutions du système judiciaire face aux mutations du service public. <u>Particularités pédagogiques</u> : Cours magistral. Plan du cours disponible en ligne sur l'EPI dès le début de l'année. Cherchant à familiariser les étudiants avec l'idée que la question juridictionnelle n'est pas exclusivement juridique, et qu'il existe de très nombreuses représentations de la justice, le cours encourage également le visionnage de films/vidéos et l'écoute de podcasts, en plus de la lecture de textes.

	<u>Résumé du cours :</u> Les différentes juridictions françaises et internationales seront abordées à partir de la question centrale de leur compétence (quelle juridiction juge quel type d'affaires ?) mais également à travers leur composition (<i>qui</i> sont les juges de telle juridiction ?), leur histoire (<i>pourquoi</i> cette juridiction est-elle composée ainsi, quelles étaient les alternatives, quels intérêts ont présidé à la forme aujourd'hui en vigueur ?), leur procédure (<i>comment</i> juge-t-on un crime par rapport à un délit ? juge-t-on un litige entre un particulier et l'administration selon les mêmes règles qu'un litige entre un employeur et un salarié ?...). Ces questionnements particuliers permettront d'aborder des questions plus générales sur l'état de la fonction juridictionnelle en France et la place, discutée et fluctuante, des juges dans la société française. La question de l'État de droit et de la place des juges dans les démocraties libérales sera évidemment discutée. Cette dernière question sera, comme les autres thématiques, illustrée à partir d' « affaires » présentes dans le débat public ou ayant façonné un certain imaginaire français vis-à-vis de la justice. <u>Indications bibliographiques :</u> - Boltanski L. Claverie E., Offenstadt N., Van Damme S., (dir.), Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet, Paris, Stock, 2007, 457 p. - Douence M., Azavant M., Institutions juridictionnelles, Dalloz, coll. Cours, 5ème éd. 2021 - Fricero N., Goujon-Bethan T., Les institutions judiciaires, Gualino, coll. Mémentos, 12ème éd., 2023 - Guinchard S., Debard T., Jobert S., Verny E., Varinard A., Institutions juridictionnelles, Dalloz, coll. Précis, 17e éd., 2024 - Jeuland E., Veyre L., Institutions juridictionnelles, PUF, coll. Thémis, 2021 - Perrot, R. Beignier B., Strickler Yves, Institutions juridictionnelles, LGDJ, coll. Précis Domat, 20e éd. 2024 - Taisne, J.-J., Institutions juridictionnelles, Dalloz, coll. Mémentos, 19e éd., 2024 - Touzeil-Divina M., Institutions juridictionnelles en 9 thèmes, Dalloz, coll. Séquences, 2022
Descriptif en anglais pour les cours ouverts aux étudiants en échange	The course has a twofold objective. First, it aims to give students a cartography of French and international courts. Second, through this cartography and concrete cases rooted in current events, it offers a first understanding of the issues inherent to judicial activity in a liberal democracy. From the perspective of judicial activity, the course will thus address questions such as the rule of law, the separation of powers, fundamental rights, and how the judicial system is evolving,

	shaped both by broader transformations in public administration and by a rethinking of justice itself as a public service.
--	--